



ORANGE, le 13 Mars 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY –**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
& DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux d'alimentation électrique souterraine, dans l'impasse 191 jusqu'au trottoir, **Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny au droit du n° 191**, La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée, lors des manœuvres du camion et engins de chantier, pour les besoins de l'intervention.

La circulation piétonne sera interdite et renvoyée sur le trottoir d'en face.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 25 Mars 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, date fixée au 10 Mai 2019, sous l'entière responsabilité de la Société MG RESEAUX de SAINTE CECILE LES VIGNES.